

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-02-032

Séance du :
15 AVRIL 2021

Nombre de Délégués :

- **En exercice** : 44
- **Présents** : 34
- **Représentés** : 9
- **Votants** : 43
- **Absents** : 1

Résultats :

- **Pour** : 43
- **Contre** : -
- **Abstention** : -

Secrétaire de séance :
Benoît CURTIL

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mercredi 7 avril 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DUMOULIN François	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur PATRIA Alexis
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame PIERA Pascale
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur PLASMANS Marc
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame JAUNET Christel	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Monsieur SICARD Bruno

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur BARON Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame BENOIST Magalie
Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GUEDRAS Daniel donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur PATRIA Alexis
Madame REYNAL Sophie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame SIBILLE Elisabeth donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représentée par son suppléant :

Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime

Affectation du résultat – Budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Madame la Vice-Présidente, Pascale LOISELEUR, de procéder à l'examen de la question.

Ainsi, elle expose aux membres de l'Assemblée délibérante,

Les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, fixent les règles de l'affectation des résultats. La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Le résultat (celui de la section de fonctionnement),
- Le solde d'exécution de la section d'investissement,
- Les restes à réaliser de la section d'investissement.

Monsieur le Président présente l'affectation du résultat concernant le budget annexe REOMI comme suit :

	Résultat CA-2	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice N-1	Restes à réaliser 2020	Solde des restes à réaliser 2020	Données à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	89 539,85 €	0,00 €	-36 369,12 €	882,00 €	882,00 €	52 288,73 €
				0,00 €		
Fonctionnement	111 006,28 €	0,00 €	- 47 824,37 €			63 181,91 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 53 170,73 euros.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 63 181,91 euros.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1	63 181,91 €
Affectation obligatoire :	
Couverture d'autofinancement (article 1068)	0,00 €
Solde disponible affecté :	
Affectation complémentaire en réserves (article 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (article 002)	63 181,91 €
Total affecté au compte 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/N-1	
Déficit à reporter (article 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe REOMI,

Vu l'avis de la commission des finances,

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : d'AFFECTER le solde disponible au chapitre n° 002 – résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 63 181,91 euros.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le jeudi 15 avril 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise